16. 25) Règlement de l'ONU n° 25. Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des appuis-tête incorporés ou non dans les sièges des véhicules

1er mars 1972

ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 mars 1972, conformément au paragraphe 5 de l'article 1.

ENREGISTREMENT: 1 mars 1972, No 4789.

ÉTAT: Parties: 46.

TEXTE: Nations Unies, *Recueil des Traités* , vol. 814, p. 417, et doc. E/ECE/324-ECE/TRANS/505/Rev.1/Add.24/Amend.1 (texte révisé incorporant la série 01 d'amendements); vol. 1425, p. 400 et doc. TRANS/SCI/WP29/112 et Corr.1 (série 02 d'amendements); vol. 1462, p. 373 et doc. E/ECE/324-E/ECE/TRANS/ 505/Rev.1/Add.24/Amend.3 (complément 1 à la série 02 d'amendements); vol. 1548, p. 661 et doc. TRANS/SC1/WP29/233 (série 03 d'amendements); notification dépositaire C.N.232.1992.TREATIES-32 du 11 septembre 1992 (procès-verbal concernant des modifications); vol. 1763, p. 301 et doc. TRANS/SCI/ WP29/358 (complément 1 à la série 03 d'amendements); vol. 1962, p. 418 et doc. TRANS/WP.29/495 (série 04 d'amendements); C.N.12.2009.TREATIES-1 du 15 janvier 2009 et doc. ECE/TRANS/WP.29/2008/108 (modifications); C.N.763.2014.TREATIES-IX.B.16.25 du 15 décembre 2014 (proposition d'amendements) et C.N.338.2015.TREATIES-XI.B.16.25 du 19 juin 2015 (adoption); C.N.298.2025.TREATIES-XI.B.16.25 du 24 juin 2025 (Amendements).[1]

Parties contractantes appliquant le Règlement n° 25[2]

Participant	*Application du règlement, Succession(d)*	
Afrique du Sud	18 avr	2001
Allemagne[3]	14 sept	1973
Arménie	1 mars	2018
Australie	24 déc	2024
Bélarus	3 mai	1995
Belgique	30 avr	1979
Bosnie-Herzégovine[4]	28 sept	1998 d
Croatie[4]	17 mars	1994 d
Danemark	21 oct	1976
Égypte	5 déc	2012
Espagne	19 avr	1984
Estonie	26 mai	1999
Fédération de Russie	19 déc	1986
Finlande	15 déc	1977
France[5]	1 mars	1972
Grèce	4 oct	1995
Hongrie	20 janv	1993
Italie	24 juil	1978
Japon	3 juil	2002
Lettonie	19 nov	1998
Lituanie	28 janv	2002
Luxembourg	2 mars	1984
Macédoine du Nord[4]	1 avr	1998 d
Malaisie	3 févr	2006
Monténégro[6]	23 oct	2006 d
Nigéria	18 oct	2018
Norvège	23 déc	1987
Nouvelle-Zélande[7]	18 janv	2002
Ouganda	23 août	2022
Pakistan	24 févr	2020
Pays-Bas (Royaume des)	1 mars	1972
Philippines	3 nov	2022
Pologne	2 oct	2001
République de Moldova	21 sept	2016
République tchèque[8]	2 juin	1993 d
Roumanie	23 déc	1976
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	13 déc	1972
Saint-Marin	27 nov	2015
Serbie[4]	12 mars	2001 d
Slovaquie[8]	28 mai	1993 d
Slovénie[4]	3 nov	1992 d
Suède	3 juin	1997
Suisse	4 déc	1995
Türkiye	8 mai	2000
Ukraine	9 août	2002

Participant	*Application du règlement, Succession(d)*
Union européenne[9]	23 janv 1998

Notes:

[1] Pour des références supplémentaires aux textes des Règlements annexés y compris leurs amendements et modifications, voir doc. TRANS/WP.29/343, tel que mise à jour chaque année.

[2] Pour des raisons techniques et pour aligner ce chapitre avec les autres chapitres de cette publication, la date indiquée n'est plus celle de la prise d'effet pour la Partie contractante appliquant le Règlement, mais la date de réception de la notification d'application auprès du Secrétaire générale.

[3] La République démocratique allemande appliquait le Règlement n º 25 à compter du 26 septembre 1977.

A l'égard de ce qui précède, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, par une communication reçue le 14 janvier 1991, a notifié au Secrétaire général ce qui suit :

- La République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande appliquaient [tous deux le Règlement n º 25, lequel continuera de s'appliquer] ... .

Il est indiqué par ailleurs dans la notification qu'elle "ne constitue pas un exposé général de la position de la République fédérale d'Allemagne sur la question de la succession d'Etats en matière de traités".

Voir aussi note 2 sous "Allemagne" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

[4] L'ex-Yougoslavie appliquait le Règlement n º 25 à compter du 18 octobre 1983. Voir aussi note 1 sous "Bosnie-Herzégovine", "Croatie", "Ex-République yougoslave de Macédoine", "ex-Yougoslavie", "Slovénie" et "Yougoslavie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

[5] Partie contractante ayant proposé le Règlement et la date d'entrée en vigueur du Règlement pour cet État conformément aux troisième paragraphe de l'article premier.

[6] Voir note 1 sous "Monténégro" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires de ce volume.

[7] Voir note 1 sous "Nouvelle-Zélande" concernant Tokélau dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

[8] La Tchécoslovaquie appliquait le Règlement n º 25 à compter du 9 décembre 1975. Voir aussi note 1 sous "République tchèque" et note 1 sous "Slovaquie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

[9] Dans une lettre datée du 29 juillet 1998, la Communauté européenne a informé le Secrétaire général de ce qui suit :

L'adhésion à l'Accord par la Communauté européenne résulte que ces [...] Règlements [...] sont appliqués par toutes les Parties contractantes à l'Accord qui sont États Membres de la Communauté euorpéennne en tant qu'États Membres de la Communauté européenne et non en tant que Parties Contractantes audit Accord. Par conséquent, les 14 États Membres déjà eux-mêmes Parties contractantes, appliquent maintenant [les] Règlements en vertu de l'adhésion de la CE.

En vertu de l'adhésion par la Communauté européenne, l'Irlande n'est pas devenue Partie contractante à l'Accord. L'Irlande étant État Membre de cette Partie contractante seulement applique [les] Règlements [qu'applique la Communauté européenne] en vertu de l'adhésion par celle-ci.

Il y a lieu de rappeler qu'au 29 juillet 1999, les États Membres de la Communauté européenne sont : l'Allemange, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal , le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède.